



Centre météorologique de Bourges
13 rue Charles Durand
18000 BOURGES

DREAL CENTRE VAL-DE-LOIRE
Service de l'Environnement Industriel et des Risques

Bourges, le jeudi 8 février 2018

Nos références : D18 / 39

AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Référence de la demande :

AEU_36_2018_3_Parc éolien de Liniez 2

**Société EDPR France Holding
Parc éolien de Liniez 2
Commune de Liniez (36)**

L'installation éolienne objet de la demande référencée ci-dessus se situe à une distance de 43 kilomètres du radar météorologique de Bourges.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie
Chef du Centre Météorologique de Bourges

Philippe BOISSEL